

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2018

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : BUCHAUT Romain – POLASTRO Maryse – GOMEZ André - VANPARYS Odette (Adjoints)  
BELOTTI Michel - ROUANET Christian - RUIZ Patrice - BENLAKHLEF Omar - GOMEZ Jacqueline  
Mme CASTRO Michèle donne pouvoir à M. BUCHAUT Romain  
Mme COQUET Karine donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

**Absents excusés** : AZZARO Pascal - GACON Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Adhésion au Contrat unique d'Assurance des Risques Statutaires (Personnel Communal)**

La Commune a donné mandat au CDG 13 dans le cadre de la mise en concurrence du Contrat Groupe d'assurance des risques statutaires. Le Contrat d'assurance issu de la consultation sera souscrit pour une période de 4 ans et prendra effet le 01/01/2019. L'offre de la Compagnie d'Assurance CNP et le gestionnaire du Contrat SOFAXIS est jugée économiquement la plus avantageuse.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :  
Bénéficiaires Agents titulaires (CNRACL), régime capitalisation
- **AUTORISE le Maire** à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe..

## **2. Adhésion à la Convention de participation en matière de Protection Sociale Complémentaire souscrit par le CDG 13 pour le risque « Santé »**

La Commune a donné mandat au CDG 13 dans le cadre de la mise en concurrence pour conclure une convention de participation couvrant les risques santé. Le Contrat d'assurance issu de la consultation sera souscrit pour une période de 6 ans et prendra effet le 01/01/2019. L'offre de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) est jugée économiquement la plus avantageuse.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG13 pour risque « santé » à compter du 01/01/2019 et **APPROUVE** la convention d'adhésion.
- **DECIDE de VERSER une participation financière** aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et non titulaires de la Commune qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG13.
- **AUTORISE le Maire à signer** tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

## **3. Adhésion à la Convention de participation en matière de Protection Sociale Complémentaire souscrit par le CDG 13 pour le risque « Prévoyance »**

La Commune a donné mandat au CDG 13 dans le cadre de la mise en concurrence pour conclure une convention de participation couvrant les risques prévoyance. Le Contrat d'assurance issu de la consultation sera souscrit pour une période de 6 ans et prendra effet le 01/01/2019. L'offre du groupement COLLECTEAM - GENERALI Vie st jugée économiquement la plus avantageuse.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG13 pour risque « prévoyance » à compter du 01/01/2019 et APPROUVE la convention d'adhésion.**
- **DECIDE de VERSER une participation financière de 5 €** aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG13.
- **AUTORISE le Maire à signer** tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

#### **4. Renouvellement de la Convention pour la réservation de berceaux à la crèche « Françoise DOLTO » à Peyrolles**

Après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre la Mairie de Peyrolles et la Commune pour l'accueil de réservation de 4 berceaux.
- **DIT QUE** la convention est conclue à compter du 01/09/2018, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/08/2023.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives
- **DIT Que** la dépense sera prévue au Budget Communal art 611 « Contrat de prestations de Services »

#### **5. Demande de Subvention Complémentaire par l'Association St Paul Emplois (pour Prestations Supplémentaires)**

Suite à la mise en place d'une nouvelle activité depuis mai pour l'aide au numérique informatique par l'Association St Paul Emplois, une subvention complémentaire est sollicitée pour le maintien de cette prestation. à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 2500 € à l'association ST PAUL EMPLOIS.**
- **DIT que les crédits sont** prévus à l'article **6574** du BP 2018.

#### **6. Décision Modificative de Crédits Budget Eau et Assainissement (Convention Gestion)**

Après avoir pris connaissance de la proposition de virements de crédits pour la régularisation de paiement à la Métropole sur le Budget de l'Eau et de l'Assainissement, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits comme suit sur le Budget Eau et Assainissement (Conv. gestion) 2018:

Dépenses Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 61528	1 250 €	
D 701249		1 250€

#### **7. Aide aux étudiants de l'enseignement supérieur 2018**

Après avoir examiné les dossiers de bourses d'études supérieures présentés, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE d'allouer une aide forfaitaire de 700.00 €** (Sept Cents Euros) à tout étudiant de l'enseignement qui remplit les conditions d'attribution fixées. ( soit 19 étudiants)
- **DIT Que** les crédits sont prévus au chapitre 67 du Budget Primitif 2018.

#### **8. Acquisition de parcelles en zone boisée appartenant à M. PERASSO Pierre**

Après avoir pris connaissance du courrier d'acceptation de Mr PERASSO Pierre suite à la proposition du 8 Octobre, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles en zone boisées, cadastrées comme suit à **Mr PERASSO Pierre**.

Section	Lieu dit	N°	Contenance
D	Plaine de Granau	339	50 080 m <sup>2</sup>
D	Peycaïl et vallon des chèvres	466	13 480 m <sup>2</sup>
<b>Total :</b>			<b>63 560 m<sup>2</sup></b>

- **FIXE** le prix d'achat des **parcelles en zone boisée à 0.30 € le m<sup>2</sup>** soit une vente totale à **19 068 €**.
- **DIT Que** l'acte sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence
- **DIT Que** la dépense est inscrite au Budget 2018 prog 162

#### **9. Acquisition de parcelle en zone urbaine appartenant à Mme ESPANET Claudine**

Après avoir pris connaissance du courrier de Mme ESPANET Claudine pour la proposition de vente à la Commune de la parcelle AH 70 de 31m<sup>2</sup> sis rue du Martinet, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle et construction (cabanon) située en zone urbaine, cadastrée comme suit à **Mme ESPANET Claudine**.

Section	Lieu dit	N°	Contenance
AH	Rue du martinet	70	31 m <sup>2</sup>

- **FIXE** le prix d'achat de la **parcelle en zone urbaine à 3000 €**.
- **DIT Que** l'acte sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence
- **DIT Que** la dépense est inscrite au Budget 2018 prog 162

#### **10. Approbation des rapports d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Métropole et la Commune**

Après avoir pris connaissance des rapports de la CLECT du 25/06/2018 portant évaluation du coût net des transferts et restitutions des compétences intervenus entre la Métropole d'Aix Marseille Provence et ses communes membres, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ci-annexés portant évaluations des charges transférées pour chaque Commune membre de la Métropole et chacune des compétences transférées ou restituées.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.